

« L'enfant témoin de violences conjugales »

Un spectacle de théâtre-forum sur le devenir des enfants témoins de violences conjugales.

Nota : NAJE propose aussi un théâtre-forum sur les violences faites aux femmes. Les deux spectacles peuvent être couplés.

Principes d'un spectacle de théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux. Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectatrices et spectateurs qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Comment a été créé ce spectacle

Le spectacle est composé de trois scènes dont une concernant le traumatisme créée en novembre 2019 pour le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) Paris avec l'appui du Dr Arnaud Sevène de la Maison des Femmes. Les deux autres séquences avaient été créées par NAJE dans d'autres cadres.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOPI pour les actions de formation
37 BIS AVENUE MISS CAVELL 94100 St Maur des Fossés
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Le contenu : trois scènes

L'image de la femme battue, et de l'enfant témoin.

Il ne s'agit pas d'une scène mais d'une image fixe présentant un homme le bras levé pour frapper la femme en face de lui. Elle a la tête baissée et attend le coup. Derrière elle un enfant apeuré s'accroche à ses jambes et enfin un témoin qui semble sidéré. Nous proposons alors d'abord aux spectateurs et spectatrices de mettre des mots sur cette image et instituons ainsi un échange verbal entre les participant.es, puis nous proposons aux participant.es qui le souhaitent de remplacer le témoin pour mettre en place l'action qu'ils jugent appropriée. La synthèse de chaque action proposée par les participant.es est faite par l'animatrice du forum aidée par les remarques des spectateurs et spectatrices.

L'image de la femme battue et de l'enfant témoin est utilisée pour ouvrir la séance. Elle permet d'entrer dans le sujet et de dynamiser les participant.es.

Après le parc d'attraction (syndrome post-traumatique)

La mère a rendez-vous avec l'assistant.e social.e qui l'a aidée lors de son divorce. Sa fille de 16 ans l'accompagne mais reste dans la salle d'attente.

La mère explique à l'assistant.e social.e qu'il y a deux mois, elle et sa fille ont croisé par hasard son ex-mari dans un parc d'attraction, qu'il est venue l'insulter, qu'elle a eu très peur, l'a bousculée et qu'elles se sont sauves à toutes jambes. Depuis la mère fait des cauchemars, ne dort plus et est épuisée. Son mari était violent. Là elle demande quelle serait la procédure pour obtenir de la justice qu'il ait interdiction de l'approcher.

Pendant l'entretien de la mère et de l'assistant.e social.e, un collègue passe dans la salle d'attente et voit la jeune fille sursauter sur sa chaise à son passage, surveiller les lieux comme s'il y avait un danger imminent...

Il en parlera à l'assistant.e social.e pour lui dire qu'il a vu l'adolescente très stressée et lui demander s'il l'a reçue. L'assistant.e social.e dit que non, que c'est la mère qu'il suit et que la mère lui a dit que sa fille n'avait jamais subi de violence de la part du père. Comment sensibiliser son collègue à prendre en charge l'adolescente, comment aider l'adolescente ?

La maman a peur de son fils (Lorsque le fils devient violent à l'image de son père)

Une mère, un petit frère de 6 ans, un adolescent de 15 ans. Le père n'est pas là, les parents sont divorcés. La mère demande à l'adolescent de venir l'aider à plier des draps. L'ado refuse. Le ton monte. L'ado finira par jeter sa mère au sol et partira en disant que son père « avait bien raison de lui mettre des beignes ». Le petit frère tâche

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOPI pour les actions de formation
37 BIS AVENUE MISS CAVELL 94100 St Maur des Fossés
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



de consoler sa mère et elle minimise pour lui ce qui vient de se passer. Une amie arrive à qui elle dit ses difficultés.

En forum, nous proposons de remplacer l'amie pour aider la mère ou pour aider l'ado. L'amie peut aussi bien devenir une sœur, un travailleur social... pourvu que l'assemblée réunie cherche ensemble comment avancer concrètement.

L'équipe du spectacle : 4 comédien.nes et l'animatrice du forum.

La durée du spectacle : Environ 1h30.

Conditions techniques

Nous pouvons nous adapter à tous lieux, qu'ils soient équipés ou non.

Son : un micro sans fil, est nécessaire (nous pouvons emmener notre micro et sono si le spectacle est programmé en Ile de France)

Lumières : Quelques projecteurs, pieds, barres d'accrochage, rallonges et multiprises correspondantes (en Ile de France, nous pouvons emmener deux projecteurs sur pieds).

Le plateau : minimum de 3 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture.

Temps d'installation : la compagnie doit pouvoir s'installer et répéter si possible sur l'espace de jeu (sinon dans une salle proche) 3h avant le spectacle.

Conditions financières

Pour une représentation unique : 2 000 € TTC.

Auxquels il faut ajouter les frais de repas pour les 5 artistes, leurs frais de déplacement (SNCF 2^e classe si la représentation a lieu hors d'Île-de-France) et, si l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée, leur hébergement.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOPI pour les actions de formation
37 BIS AVENUE MISS CAVELL 94100 St Maur des Fossés
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Fiche administrative

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)

Adresse postale : 37 bis, avenue Miss Cavell 94100 Saint-Maur-des-Fossés.

Siège social : Chez Jean-Paul Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 Antony

Tél et fax : 01 46 74 51 69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 1997, article 1356

Président : Jean-Jacques HOCQUARD

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOPI pour les actions de formation
37 BIS AVENUE MISS CAVELL 94100 St Maur des Fossés
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69

